



L'Inspectrice de l'Éducation Nationale

À

Mesdames les Directrices  
Messieurs les Directeurs  
Mesdames les enseignantes  
Messieurs les enseignants

de la circonscription de Thionville 1

J'ai l'honneur de vous communiquer le programme des parcours de formation de la circonscription de Thionville 1 pour l'année scolaire 2016/2017.

Le plan de formation s'inscrit dans le cadre de la politique de circonscription.

Les deux approches, collective et individuelle, qui constituent le plan de formation se déclinent selon **des parcours de formation hybride** que vous trouverez en **Annexe 1**.

En effet, j'ai fait le choix d'articuler formation en présentiel et formation en FOAD au sein d'un même parcours de formation hybride. La formation en FOAD pourra prendre différentes formes (visionnages de vidéos, lectures d'articles, parcours M@gistère, productions collectives, analyse de mise en situation de pistes, ...). Les fiches de liaison déposées sur le site de circonscription et envoyées par courriel aux écoles préciseront la forme de FOAD définie pour le parcours.

Des précisions concernant les animations obligatoires se trouvent en **Annexe 2**.

Les enseignants travaillant à temps complet suivront quatre parcours de formation hybride :

- le parcours de formation obligatoire
- trois parcours de formation optionnels de 4h30 chacun ou un parcours de 9 h et un parcours de 4h30, et ce, dans deux domaines différents minimum.

### LE CADRE

La circulaire n°2013-019 du 4 février 2013 relative aux obligations de service des enseignants du premier degré (BO n°8 du 21 février 2013) s'inscrit dans le cadre défini par le décret du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service des enseignants du premier degré. Le contenu des 108 heures annualisées est ainsi redéfini :

- 60 heures consacrées aux activités pédagogiques complémentaires et au travail en équipe pédagogique correspondant
- 24 heures consacrées à des travaux en équipes pédagogiques
- 6 heures de participation aux conseils d'école
- 18 heures consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue : formation en présentiels et formation en FOAD.

### CAS PARTICULIERS

- Pour les enseignants travaillant à **temps partiel** :
  - o Mi-temps et 2 jours libérés : les enseignants suivront *a minima* deux parcours de formation hybride :
    - le parcours de formation obligatoire
    - un parcours de formation optionnel de 4h30.
  - o 1 jour libéré : les enseignants suivront *a minima* trois parcours de formation hybride :
    - le parcours de formation obligatoire
    - deux parcours de formation optionnels de 4h30 chacun ou un parcours de 9h.
- Les **directeurs d'école** suivront :
  - o le parcours de formation obligatoire
  - o un parcours spécifique « direction d'école » avec regroupements par type d'écoles (maternelles, élémentaires, primaires)
  - o deux parcours de formation optionnels de 4h30 chacun ou un parcours de 9h.
- Les enseignants **remplaçants** et les directeurs d'école **primaire** choisiront entre maternelle et élémentaire pour le parcours de formation obligatoire.
- Les **PEMF** et les enseignants de **classes spécialisées** seront les bienvenus s'ils le souhaitent.
- Les **EFS** ne sont pas tenus de participer aux parcours de formation en circonscription. Toutefois, s'ils le souhaitent, ils peuvent en faire la demande par courriel aux conseillères pédagogiques :

[laetitia.silvestri@ac-nancy-metz.fr](mailto:laetitia.silvestri@ac-nancy-metz.fr)  
[touria.el-adib@ac-nancy-metz.fr](mailto:touria.el-adib@ac-nancy-metz.fr)

### REMARQUES

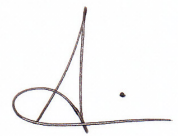
- Un parcours de formation de 9 heures équivaut à deux parcours optionnels.
- Les créneaux horaires des formations en présentiel seront placés en fin d'après-midi dans la mesure du possible. Dans ce cas, si des activités pédagogiques complémentaires sont programmées le soir de l'animation pédagogique, il conviendra de vous organiser pour reporter le temps d'APC.
- La présence aux animations pédagogiques est obligatoire. Si vous n'êtes pas présent(e) à une animation, vous devrez, de votre propre initiative, régulariser votre absence.

### PROCÉDURE D'INSCRIPTION AU(X) PARCOURS DE FORMATION OPTIONNEL(S)

Les inscriptions au(x) parcours de formation optionnel(s) se feront par le biais d'un questionnaire en ligne : <https://docs.google.com/forms/d/1LSxeslPCN61jJxVBXKcFwjWivWvH8ccxPKsX7Dg2g7A/viewform>

Il sera à compléter durant la période **du 31 août 2016 au 12 septembre 2016** (7 heures).

*Je vous remercie d'avance de votre collaboration.*



Audrey LEININGER